

CONSEIL de TOULOUSE METROPOLE du 12 octobre 2023

Intervention d'Aymeric Deheurles

17.1 Approbation du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (P.A.V.E.) : Bilan 2022 et Programmation 2023

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous tenons à saluer le travail des agentes et des agents de la cellule espace public, qui sont au contact des associations et qui maîtrisent bien le sujet de l'accessibilité. Malheureusement, la majorité des agentes et agents de la direction Infrastructures et espaces publics n'ont eu que des sessions de sensibilisation, mais qui ne sont pas suffisantes pour être sûr de ne pas commettre d'erreur d'appréciation, en toute bonne foi. Nous avons dans nos rangs une experte qui pourrait les conseiller, mais elle ne pourrait plus s'occuper du conseil, et je suis sûr que tout le monde ici s'en trouverait fort marri. Nous avons une responsabilité, en tant qu'employeurs, de former correctement nos agentes et agents.

Nous parlons ici du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public, mais au risque de lancer ce PAVE dans la mare, je rappelle que le Schéma D'Aménagement de la Voirie et de l'Espace public a été établi 10 ans après, et mériterait d'être remis à jour au vu de l'évolution de l'urbanisme de la métropole.

Nous profitons de cette délibération pour rappeler de faire respecter 3 points très importants :

- Le déplacement systématique du mobilier urbain, y compris quand il n'y a que la réfection de la couche de roulement
- L'arrêt d'aménagements illégaux comme les oreilles, ces bordures anti-stationnement qui mériteraient de se faire tirer étant donné qu'elles sont illégales et dangereuses pour les PMR, piétons et cyclistes
- La consultation systématique des groupes de travail sur l'accessibilité, ce qui n'a visiblement pas été fait pour l'aménagement de la base nautique de la Reynerie

Une amélioration de la visibilité du nom des rues à chaque croisement serait fortement appréciable, car il arrive malheureusement que cette indication soit difficile à trouver dans certains cas, et mette en difficulté les personnes à mobilité réduite, les piétons, et mêmes les automobilistes qui cherchent leur chemin et sont beaucoup moins attentifs à ce qu'il se passe autour d'eux, augmentant ainsi considérablement le risque d'accident.

Pour revenir sur le PAVE, nous regrettons que des travaux complets soient trop souvent intégralement indiqués comme résultant du PAVE : prenons par exemple l'aménagement récent du boulevard Eisenhower pour aménager les dessertes des deux nouveaux collèges : il semblerait, sauf erreur de notre part, que l'intégralité du budget ait été affecté au PAVE, alors que la mise en accessibilité à proprement parler ne concernait qu'une partie des aménagements. Cela fait donc de la communication trompeuse sur les moyens mis sur l'accessibilité.

Enfin, il faudrait, et ce n'est pas la première fois qu'on le dit mais comme je l'ai signalé tout à l'heure, j'aime bien me répéter, faire appliquer correctement la charte "chantier propre" et la revoir pour prévoir des pénalités automatiques et donner aux agentes et aux agents l'autorité hiérarchique pour stopper tout chantier non conforme : trop souvent, on voit des chantiers avec du mobilier qui entrave la circulation des PMRs ou des cyclistes, sans mise en sécurité de ces personnes. Et une personne cycliste, piétonne ou à mobilité réduite qui est balancée sans aucune sécurité au milieu du flux des voitures toutes puissantes et indétrônables est gravement mise en danger, même pour quelques mètres.